



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#12
(au 31 décembre 2020)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE DE DECEMBRE 2020

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-police-seule-ne-peut-regler-tous-les-problemes-5fc617aede135b9236ae797d>

LA POLICE, SEULE, NE PEUT REGLER TOUS LES PROBLEMES

- Delano.lu : <https://delano.lu/d/detail/news/lux-ordered-respond-climate-lawsuit/212628>

LUX ORDERED TO RESPOND TO CLIMATE LAWSUIT

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/detournement-de-fonds-suppose-au-sein-du-snj-5fc7947bde135b9236d90e18>

DETOURNEMENT DE FONDS SUPPOSE AU SEIN DU SNJ

- Lessentiel.lu : <http://www.lessentiel.lu/fr/news/france/story/11094758>

EPINGLEE POUR 102 LINGOTS RETIRES AU LUXEMBOURG

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/debat-democratique-est-en-jeu>

LE DEBAT DEMOCRATIQUE EST EN JEU

- Delano.lu : <https://delano.lu/d/detail/news/government-told-clean-sovereign-investing/212671>

GOVERNMENT TOLD TO CLEAN UP SOVEREIGN INVESTING

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/ong-favorables-a-loi-contraign>

POUR PLUS DE RESPECT DES DROITS HUMAINS PAR LES ENTREPRISES

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/defense-droits-homme-sans-conc>

UNE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME SANS CONCESSION

- Delano.lu : <https://delano.lu/d/detail/news/making-case-human-rights-due-diligence/212743>

MAKING THE CASE FOR HUMAN RIGHTS DUE DILIGENCE

- Delano.lu : <https://delano.lu/d/detail/news/four-priorities-lux-human-rights-council-bid/212785>

FOUR PRIORITIES FOR LUX HUMAN RIGHTS COUNCIL BID

- Lessentiel.lu : <http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/19799081>

LA BANQUE ET L'IMMOBILIER, CIBLES DU BLANCHIMENT

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/europe-revoit-encadrement-gean>

L'EUROPE VEUT REPRENDRE LA MAIN SUR LES Gafa

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/dieseltgate-dispositif-est-bien>

DIESELGATE : LE DISPOSITIF EST BIEN ILLEGAL

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/wort-toujours-dans-tempete>

LE WORT TOUJOURS DANS LA TEMPETE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/acteurs-financiers-devront-pro>

LES ACTEURS DE LA FINANCE DEVRONT PROUVER LEUR DURABILITE

- Delano.lu : <https://delano.lu/d/detail/news/a-lot-compliance-work-companies-need-do/212920>

"A LOT OF COMPLIANCE WORK COMPANIES NEED TO DO"

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/recours-depose-contre-anatura>

UN RECOURS DEPOSE CONTRE ANATURA

«La police, seule, ne peut régler tous les problèmes»

La décision de la Ville de Luxembourg d'avoir recours à une société privée pour sécuriser le quartier Gare continue de faire des remous. Mardi, Henri Kox, ministre de la Sécurité intérieure, et la bourgmestre Lydie Polfer s'accordent sur le besoin de coopération.

Pour la première fois depuis plusieurs jours, Lydie Polfer (DP) et Henri Kox (Déi Gréng) ont changé de mode de communication. Si depuis près d'une semaine la bourgmestre de la capitale et le ministre de la Sécurité intérieure échangeaient par [interview](#)¹ ou [communiqué](#)² interposés, ils se sont retrouvés mardi autour de la même table. Objectif : détailler leur position sur la sécurisation du quartier Gare.

Interrogés mardi sur les ondes de la *radio 100.7*, les deux responsables politiques ont souhaité apaiser le débat, après plusieurs échanges vifs. Lydie Polfer assure ainsi « qu'il n'y a rien de nouveau dans cette histoire, puisque la Ville a recours à des sociétés privées depuis des années pour assurer la sécurité du marché de Noël ou de la Schueberfouer », réfutant donc toute volonté de créer « une police auxiliaire ». La bourgmestre de la capitale estimant toutefois devoir réagir « face à une situation qui s'est dégradée en un an ».

Pour Henri Kox, ce constat ne serait pas le fruit d'un éventuel manquement des forces de l'ordre, mais bel et bien le fruit d'une combinaison de plusieurs facteurs. Dont notamment « les conséquences de la pandémie et la présence dans le quartier de nombreuses structures d'aide sociale ». Une réalité qui se traduirait dans les statistiques, à savoir « une hausse de 6% des affaires de drogue, 180 arrestations et 70 mesures de rétention réalisées entre octobre 2019 et octobre 2020 ».

Une activité policière que ne réfute pas la bourgmestre mais qu'elle juge inefficace puisque les 65 policiers affectés dans les trois commissariats de proximité du secteur se sentiraient « frustrés » de « dresser des PV alors que les sanctions ne suivent pas ». Une attaque portée non pas contre la police, mais contre les magistrats, suspectés de ne pas systématiquement appliquer la loi pour ce type d'infraction. Que ce soit en matière de drogue, de prostitution ou de petite délinquance.

« La police, seule, ne peut pas tout faire », plaide donc Henri Kox qui souhaite appliquer une méthode en trois temps. A savoir « d'abord la prévention, puis la répression et enfin le travail social ». Un triptyque qui nécessite donc une collaboration renforcée entre tous les acteurs de terrain, notamment avec les quelque 70 travailleurs sociaux actifs du quartier Gare. Un échange appelé de ses vœux par la bourgmestre qui plaide une fois encore pour le renforcement des effectifs policiers, même si elle reconnaît que « si les politiques souhaitent cette hausse, les recrues manquent et elles ont besoin de temps pour être formées ».

En attendant, les agents de la société privée sollicités par la Ville effectueront leur ronde avec des chiens jusqu'au 31 janvier prochain. Une présence dans les rues qui « ne pourra se substituer à la police », précise Henri Kox, leur champ d'action étant limité à celui de tout citoyen. A savoir appeler la police en cas d'infraction constatée, retenir un individu en cas de flagrant délit d'un fait passible d'une peine et réagir dans le cadre de la légitime défense. Interrogée sur la poursuite de cette expérience au-delà du 31 janvier prochain, Lydie Polfer a indiqué que cela dépendrait « du bilan qui en sera tiré ».

¹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/qui-doit-faire-la-police-dans-la-capitale-5fbf92b5de135b9236e87b73>

² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-securisation-du-quartier-gare-echauffe-les-esprits-5fc2808dde135b9236566769>

LUX ORDERED TO RESPOND TO CLIMATE LAWSUIT

Luxembourg along with 32 other European countries has been ordered by the European Court of Human Rights to respond to a landmark lawsuit filed by six youth climate activists.

The 8 to 21-year-old plaintiffs from Portugal lodged their complaint in September, after a series of devastating heatwaves and wildfires in the regions where they live. “The Applicants are currently exposed to a risk of harm from climate change, in particular from increased heat and its associated consequences,” documents filed with the human rights court say.

The case argues that the EU’s 27 member countries as well as Norway, Switzerland, Russia, Turkey, the UK and Ukraine are violating the children and young adults’ human rights by contributing heavily to the climate crisis.

The plaintiffs suffer from respiratory conditions, anxiety, stress and difficulty sleeping, the case files say. In addition, they were unable to attend school or go outdoors during the worst of the heatwaves and fires.

The European Court of Human Rights (ECtHR) on 30 November gave the crowd-funded case--supported by the Global Legal Action Network--the go-ahead, obliging the 33 countries to respond to the complaint by February 2021. The court also granted the case priority status.

Should the countries in the case fail to convince the Strasbourg court they are doing enough to address climate change and protect the children and young adults, it could order them to step up emissions reductions.

Delano has contacted Luxembourg’s justice and environment ministries for comment.

Emission targets

Luxembourg is in the process of enshrining its climate targets into law and the government in 2020 adopted a national energy and climate plan, as mandated by the European Commission.

It plans on reducing carbon emissions by 55% in the next decade as well as increasing the share of renewable energies to 25% by 2030. It wants to be climate neutral by mid-century, has adopted a zero-waste strategy and plans a five-fold increase of organic farming.

But the Organisation for Economic Development and Co-Operation (OECD) in November warned the country must “redouble its efforts” to actually meet those targets. CO2 emissions in Luxembourg increased by 2% in 2019, according to Eurostat data. Before lockdown, the grand duchy was on track to miss its emission targets for this year.

The Paris Equity Check -- that assesses the impact of countries’ Paris Agreement pledges--concludes that under Luxembourg’s current goals, the Earth would warm by 3.8°C by 2100. This is well above the 2°C limit pledged in the Paris Agreement and the 1.5°C upper limit urged by the UN.

Climate litigation

The case at the ECtHR follows legal action taken by a group of plaintiffs from the EU, Kenya and Fiji against the European institutions. They argue the EU’s 2030 climate target of reducing domestic greenhouse gas emissions by at least 40% compared to 1990 levels is “not sufficient to protect lives, livelihoods and fundamental rights from the impacts of climate change.”

The European General Court dismissed the so-called People Climate Case, but the group filed an appeal with the European Court of Justice in July 2019.

A total of 1,587 climate litigation cases were brought forward between 1986 and May 2020, according to research by the Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment at the London School of Economics.

But the study also says that “questions about whether the outcomes of these cases actually help to address climate change in a meaningful way remain unanswered.”

The Luxembourg branch of environmental organisation Greenpeace in 2019 took social security minister Romain Schneider to court for his ministry’s failure to respond to questions over the climate risks linked to the country’s public pension fund.

The court decided that Schneider should have responded to Greenpeace’s letter but also that he could not be blamed for not possessing the information demanded by the activists. The pension fund has since pledged an environmental review. The document was slated for 2020 but has so far not been published.

Lawmakers on Thursday afternoon will debate the fund’s investment strategies as well as that of another sovereign fund, the so-called “Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg”.

Détournement de fonds supposé au sein du SNJ

Une plainte à l'encontre d'un « collaborateur » du Service national de la jeunesse a été officiellement déposée suite à la découverte d'une « irrégularité », indique mercredi l'organe en charge des activités organisées hors du système scolaire.

(Jmh) - Après les manquements enregistrés à [la CNS](#)³ ou à [la commune d'Hesperange](#)⁴, un nouveau cas de détournement de fonds apparaît au sein du SNJ. Dans un bref communiqué publié mercredi, le service dépendant du ministère de l'Éducation nationale indique avoir « découvert une irrégularité » et précise avoir porté plainte auprès du procureur d'État à Luxembourg « à l'encontre d'un de ses collaborateurs ». Une plainte déposée pour « détournement de fonds ».

Aucune précision sur le montant des sommes utilisées par la personne visée par la plainte ou sur la durée de la fraude n'a été apportée. Seul le fait que « l'irrégularité a été découverte dans le cadre d'une vérification de routine » a été ajouté par Georges Metz, directeur du SNJ, contacté mercredi par le *Luxemburger Wort*. Dans un communiqué deux heures plus tard, le parquet de Luxembourg indique que des perquisitions « notamment au domicile de la personne visée et sur son lieu de travail » ont été menées le 1er décembre.

Si aucun détail sur le collaborateur visé n'a été apporté, le communiqué précise tout de même que « le commissaire de gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire a également été saisi aux fins de procéder à une instruction disciplinaire ». Soit l'application de [la procédure](#)⁵ prévue à l'encontre de fonctionnaire qui prévoit notamment qu'en cas de suspicion d'« une faute susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire grave, le commissaire du gouvernement peut le suspendre ».

La nouvelle a eu un impact sur notre équipe qui est choquée

Une suspension effective puisque décidée par le directeur du SNJ « avec effet immédiat », selon le communiqué officiel. Le parquet, de son côté, précise que « le fonctionnaire en question a été arrêté (...) et entendu par le juge d'instruction qui a ordonné en date de ce jour son placement en détention préventive ». Ce dernier est inculpé « entre autres des chefs de détournement de deniers publics, de vol domestique et d'escroquerie (...) pour un montant à déterminer par l'enquête en cours ».

Interrogé sur les conséquences de ce détournement de fonds, Georges Metz précise que « le fonctionnement quotidien (...) est entièrement garanti et que la plainte pénale ne perturbera aucunement les activités organisées ». Et ce, même si « la nouvelle a évidemment eu un impact sur notre équipe qui est choquée par l'information », ajoute le directeur. Pour mémoire, le SNJ organise des activités destinées à « aider les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs et critiques », selon [le site officiel](#)⁶. Dans [le budget 2021](#)⁷, le SNJ représente 0,94% de l'enveloppe allouée au ministère de l'Éducation nationale, soit pas moins de 27,3 millions d'euros. Selon le ministère de l'Éducation nationale, cette affaire constitue une première en matière de détournement de fonds.

³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-enquete-avance-autour-de-l-escroquerie-a-la-cns-5e3bcbfbda2cc1784e3558c3>

⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-audit-d-hesperange-pourra-rester-secret-5e749a4cda2cc1784e35957c>

⁵ <https://fonction-publique.public.lu/fr/carriere/manquement-devoirs/procedure-disciplinaire.html#>

⁶ <https://www.snj.public.lu/a-propos/#centres>

⁷ <https://budget.public.lu/lb/budget2021/am-detail.html?chpt=depenses&dept=10§=83>

Épinglée pour 102 lingots retirés au Luxembourg

PUTEAUX/LUXEMBOURG - La maire de Puteaux (Hauts-de-Seine), Joëlle Ceccaldi-Raynaud, a été mise en examen pour blanchiment de fraude fiscale aggravée.



Joëlle Ceccaldi-Raynaud est soupçonnée d'avoir retiré 102 lingots d'or et près de 865 000 euros en liquide sur un compte non déclaré au Luxembourg, transférés après conversion en numéraire en 2004 à sa fille. (photo: AFP/Stephane de Sakutin)

Joëlle Ceccaldi-Raynaud est soupçonnée d'avoir transmis des fonds non déclarés à sa fille, a-t-on appris de source judiciaire. En garde à vue depuis lundi après-midi, l'élue a été placée sous contrôle judiciaire, a indiqué le parquet de Nanterre, confirmant une information du *Parisien*.

Les soupçons de fraude étaient nés d'un article de Mediapart paru en septembre 2015, qui faisait état d'un retrait par la maire de Puteaux de 102 lingots d'or (d'une valeur estimée à l'époque à 2 millions d'euros) et de près de 865 000 euros en liquide sur un compte non déclaré au Luxembourg, transférés après conversion en numéraire en 2004, à sa fille Émilie Franchi.

Une première enquête préliminaire, confiée à l'Office central de lutte contre les infractions fiscales et financières (OCLIFF), avait été ouverte contre X pour blanchiment de fraude fiscale en mai 2016. Elle avait été élargie en janvier 2017 pour viser notamment la fille de la maire de Puteaux pour fraude fiscale. Interrogée après les révélations de Mediapart, Joëlle Ceccaldi-Raynaud avait toujours démenti avoir possédé ces lingots.

Accusée par son père d'avoir bénéficié de pots-de-vin

Selon un autre article publié deux ans plus tard par le site d'information, la maire de Puteaux a fait volte-face ensuite en reconnaissant, en novembre 2015 devant un juge d'instruction, l'existence du compte luxembourgeois et d'en avoir transféré les fonds à ses enfants.

Ce juge l'avait convoquée dans le cadre d'une autre affaire, celle du marché présumé truqué du chauffage de La Défense, dans laquelle le père de l'élue et ancien sénateur-maire de Puteaux, Charles Ceccaldi-Raynaud, avait été mis en examen en 2007 pour corruption passive et favoritisme. Lors de cette audition, Charles Ceccaldi-Raynaud, décédé en 2019 à l'âge de 94 ans, avait suggéré que ces fonds litigieux provenaient de pots-de-vin versés par le gagnant du marché et accusé sa fille d'en avoir bénéficié.

Joëlle Ceccaldi-Raynaud, qui avait rompu avec son père, s'en était alors défendue en affirmant qu'il s'agissait d'un héritage d'une grand-mère corse.

E-CONVERSATION AVEC JOSÉE HANSEN

« Le débat démocratique est en jeu »



Josée Hansen: «Les médias indépendants gardent toute leur légitimité et je crois en l'avenir du print.»
(Photo: Andrés Lejona / Maison Moderne)

Agitatrice d'idées et militante pour moderniser le pays, Josée Hansen, ancienne rédactrice en chef de l'hebdomadaire Land, claque la porte du journalisme après plus de 25 ans de métier.

De : Mike Koedinger à: Josée Hansen (29.10, 17h55)

En 2004, vous nous aviez confié qu'« un journaliste qui quitte un support, c'est une bibliothèque qui brûle ». Vous étiez déjà depuis huit années journaliste culturelle et politique à l'hebdomadaire d'Letzebuenger Land... que vous venez de quitter après 24 ans — tout juste après avoir été nommée rédactrice en chef. Dans quel état se trouve aujourd'hui cet hebdomadaire ? Et dans quel état se trouve la presse au Luxembourg, en général ?

De : Josée Hansen à: Mike Koedinger (30.10, 07h47)

Josée Hansen. – « Le Land va bien, autant que faire se peut dans une triple crise : structurelle, conjoncturelle et sanitaire. Depuis 67 ans maintenant, ce petit hebdomadaire réellement indépendant défend sa place dans une niche de lectorat (aux alentours de 3%, selon les études de TNS Ilres Plurimedia⁸) cherchant des informations complémentaires au flux incessant de la presse quotidienne, accéléré encore par l'avènement d'internet et des réseaux sociaux.

Pour tous les médias, que ce soit au Luxembourg ou à l'international, le contexte est extrêmement difficile : la digitalisation et le tout-gratuit des plateformes de partage absorbent une part toujours grandissante de l'auditoire ; après la crise économique de 2008-2009, les annonceurs ne sont jamais vraiment revenus et la crise sanitaire du Covid-19 et ses conséquences, comme les périodes de confinement ou d'état d'urgence, ont encore ajouté un degré de complexité. Les médias doivent défendre leur existence bec et ongles, et c'est loin d'être gagné, comme le prouvent les crises que traversent aussi les deux grands groupes⁹ de presse que sont Saint-Paul¹⁰ et Editpress¹¹. Mais je reste persuadée que la presse écrite, que les médias indépendants gardent toute leur légitimité et je crois en l'avenir du print.

⁸ <https://paperjam.lu/article/150-000-lecteurs-paperjam>

⁹ <https://paperjam.lu/article/mort-lente-journaux-continue>

¹⁰ <https://paperjam.lu/article/saint-paul-lance-procedure-lic>

¹¹ <https://paperjam.lu/article/editpress-migre-vers-belval-pl>

Pouvoir lire des articles bien recherchés, qui posent des questions auxquelles on n'a peut-être pas pensé soi-même, qui interrogent le pouvoir, l'idéologie et l'esthétique ambiante, participe de la conscientisation citoyenne. Informer n'est pas communiquer. Mon départ du Land n'est pas une preuve d'un désamour, mais un choix personnel. En décembre, j'aurais fêté mes 25 ans au sein de la même rédaction: j'estimais avoir fait le tour de tous les sujets, avoir assisté à l'histoire contemporaine en train de s'écrire, entre les affaires Bommeleer et Srel, deux référendums (2005 et 2015), les élections anticipées de 2013, deux gouvernements successifs sans CSV, la libéralisation de la politique sociétale (euthanasie, mariage pour tous, réforme du divorce), la succession au trône du Grand-Duc, l'ouverture de nouvelles infrastructures culturelles au tournant du siècle et la libéralisation du paysage médiatique à la fin du 20e siècle jusqu'à la disparition de titres en ce début de siècle. Je suis pour le changement, en politique, aux postes de pouvoir, partout.

Alors, il fallait aussi que je me renouvelle et que le Land puisse se renouveler — ce qu'il est en train de faire. Mais je suis vraiment inquiète pour la diversité du paysage médiatique luxembourgeois : elle dépendra beaucoup de la réforme de l'aide à la presse. Le gouvernement a tout intérêt à la réussir, car le débat démocratique est en jeu.

De : Mike Koedinger à : Josée Hansen (30.10, 09h29)

D'autant plus que le gouvernement travaille sur cette loi depuis 2014 ! Un autre pilier de la démocratie, c'est la culture. Vous avez non seulement couvert la scène culturelle comme personne d'autre, en dénichant de nombreux talents. Vous étiez critique d'art, mais aussi commissaire d'expositions et membre de nombreux jurys (art, architecture, film, théâtre...). Agitatrice d'idées, militante pour moderniser le pays. Vous avez documenté la scène culturelle en tant qu'auteur de multiples publications, dont les livres références sur les musiques amplifiées (RB 94>04 d'Rockbuch), l'art contemporain (Piccolo Mondo) et le théâtre (Piccolo Teatro). Après 10 ans de présidence de la Rockhal (2004-2014), trois ans au conseil d'administration de l'Œuvre (2009-2012), vous claquez en 2016 la porte du conseil d'administration du Mudam après y avoir siégé pendant seulement 10 mois. C'est le moment de l'affaire Lunghi-RTL. Trop, c'est trop ?

De : Josée Hansen à : Mike Koedinger (01.11, 10h25)

« En lisant votre question au passé, on dirait que je suis morte... Je quitte seulement la rédaction fixe du Land, pour lequel je continue d'ailleurs à écrire en tant que free-lance, en attendant de voir où je vais m'impliquer professionnellement à l'avenir. Femme au foyer n'est pas parmi mes options et je vais certainement encore écrire d'une manière ou d'une autre.

Ces livres que vous citez, je les ai écrits pour garder une trace de la passionnante création artistique du moment et témoigner des engagements des artistes que j'ai eu la chance de rencontrer. Mes multiples activités sont le fruit de mon enthousiasme pour les évolutions sociétales et intellectuelles de notre époque. Je suis persuadée qu'il faut vivre dans son époque et l'embrasser pleinement. J'ai toujours tenu à combiner journalisme politique et culturel parce que l'un ouvre d'autres lectures sur l'autre — dans les deux sens. L'art permet de lire la politique autrement, et les enjeux sociaux et politiques dépassent souvent ceux des carrières dans les institutions culturelles.

C'est ainsi, parce que j'ai beaucoup milité pour la reconnaissance de la musique pop-rock et la création d'une infrastructure qui permette à ce public d'assister à des concerts dans des conditions aussi luxueuses que celles dont jouissent les fans de musique classique, que j'ai atterri au conseil d'administration de la Rockhal — où j'ai toujours dit que deux mandats suffisaient, qu'il fallait renouveler après. Je dois dire que j'avais par contre sous-estimé le degré de politisation du Mudam. J'ai quitté le conseil dans la foulée de l'affaire Lunghi-Schram, au moment où le Premier ministre et ministre de la Culture, Xavier Bettel (DP), s'est immiscé dans le débat, en prenant fait et cause contre Enrico Lunghi. En tant que journaliste, je ne pouvais alors plus me compromettre dans cette affaire devenue trop politique.

Je me suis toujours imposé une certaine distance avec le pouvoir politique ou économique.

Josée Hansen, ancienne rédactrice en chef, d'Letzebuurger Land

De : Mike Koedinger à : Josée Hansen (01.11, 13h29)

Au fil des années, de vos engagements et de vos prises de position, vous vous êtes fait beaucoup d'« amis », mais aussi de nombreux « ennemis ». Est-ce que c'est le prix à payer pour son indépendance ? Est-ce que vous vous sentiez parfois incomprise ?

De : Josée Hansen à : Mike Koedinger (01.11, 17h21)

« On ne fait pas du journalisme pour 'se faire des amis', bien au contraire même. Le journaliste indépendant a une mission très importante de chien de garde ou de quatrième pouvoir à jouer dans une démocratie, et ce n'est pas que du charabia. Ce qui est plus difficile au Luxembourg que dans un grand pays, c'est la promiscuité qu'on a toujours avec les gens sur lesquels on est censé enquêter ou écrire... En exerçant ce métier, on doit toujours se dire que ce n'est pas la personne qui est aimée ou haïe, mais le média — certains des journalistes très populaires de RTL qui se sont présentés aux élections ont appris cela à leurs dépens.

On écrit pour son public, pour les citoyens, pas pour faire plaisir à un parti politique, à un artiste ou à un annonceur. Personnellement, bien que je sois une personne très sociable, je me suis toujours imposé une certaine distance avec le pouvoir politique ou économique, et je ne suis par exemple jamais restée boire un pot de première lorsque j'écrivais sur les pièces de théâtre. Alors, bien sûr, les insultes et les shitstorms sur les réseaux sociaux ne sont jamais agréables – ils furent d'ailleurs plus souvent déclenchés par des gens du milieu culturel qui se disaient défenseurs de la liberté d'expression que par des hommes et des femmes politiques –, mais si c'est le prix à payer pour l'indépendance et la droiture, cela en valait la chandelle. Et puis, vous savez, les vrais amis se comptent de toute façon sur les doigts d'une main et on ne les a pas grâce à, mais indépendamment de son métier.

De : Mike Koedinger à : Josée Hansen (02.11, 14h59)

« Parlons du métier de journaliste. Face aux populismes, aux algorithmes qui dictent les news feeds, à la désinformation et aux fake news pour manipuler les masses, le métier de journaliste a gagné en reconnaissance sociale. Mais il est face à de nombreux défis. À l'international comme au Luxembourg, de nombreux éditeurs suppriment des postes de journaliste, alors que les lecteurs s'attendent à retrouver leurs marques médias aussi bien en ligne que sur les médias sociaux ou encore sur les plateformes de streaming avec des podcasts originaux. L'affaire Claas Relotius du Spiegel le prouve, on n'est pas à l'abri d'imposteurs — même avec la soixantaine de fact checkers dont dispose l'hebdomadaire allemand. Comment réussir ce grand écart entre faire « plus » et faire « mieux » ?

De : Josée Hansen à : Mike Koedinger (02.11, 16h56)

« Je ne suis pas d'accord avec votre affirmation que les journalistes auraient gagné en reconnaissance sociale, bien au contraire. La meilleure preuve de reconnaissance est toujours celle de l'argent. Or, le métier est en voie de paupérisation, les salaires ne cessent de baisser. Même le gouvernement estime, dans son projet de réforme de l'aide à la presse, qu'un journaliste ne vaut que 30.000 euros par an — soit moins que le salaire social minimum. Alors même que les journalistes ont désormais quasiment tous un diplôme universitaire et que n'importe quel rédacteur dans un service communal avec juste un bac et des horaires moins stressants gagne nettement plus. Les éditeurs sont pris de panique en voyant leurs ressources fondre comme neige au soleil et tentent de singer les réseaux sociaux, à faire plus, plus vite et sur tous les canaux en même temps. Or, le journalisme est un artisanat, un métier dans lequel on s'améliore avec le temps, en ayant plus de savoirs sur les coulisses du pouvoir et les enjeux politiques.

L'affaire Relotius, que vous citez, a bien prouvé que l'arnaque de cet auteur a fonctionné parce qu'il a servi tous les clichés que son éditeur attendait pour vendre du papier : des sentiments, des images (faussées) et des histoires personnelles pleines de drames (inventées de toutes pièces). En plus, il était la star montante, l'Allemand bardé de prix et de reconnaissances, alors que son collègue sur l'enquête, qui était sur place à la frontière mexicaine et a tenté d'empêcher la publication de cette histoire inventée, n'était qu'un free-lance, d'origine espagnole en plus. Juan Moreno raconte les coulisses de l'affaire dans son livre *Tausend Zeilen Lüge : Das System Relotius und der deutsche Journalismus* (Rowohlt, septembre 2019) et prouve à quel point même une grande maison d'édition est traversée par des ambitions personnelles et des intérêts de pouvoir. Je suis persuadée que les médias ne peuvent survivre que s'ils offrent des explications approfondies, des enquêtes critiques et des commentaires avisés sur l'actualité, non en courant derrière le moindre tweet ou en publiant tels quels l'information gouvernementale et les communiqués de presse.

Au Luxembourg, la situation se complique encore par la petitesse du marché et la fragmentation linguistique du public. Ici, le même nombre de journalistes qu'un grand quotidien français en compte en tout travaille dans quatre radios, une chaîne de télévision, cinq quotidiens, quatre hebdomadaires, un mensuel et plusieurs sites d'informations. Or, si le Wort, par exemple, emploie une poignée de journalistes pour son site allemand, autant pour son site francophone, plus la version lusophone et le Luxembourg Times, il aura quatre personnes sur un sujet au lieu de pouvoir travailler sur quatre sujets différents. De cette manière, la matière grise s'éparpille.

De : Mike Koedinger à : Josée Hansen (02.11, 17h29)

À quoi ressemblera alors le paysage médiatique luxembourgeois en 2030 ?

De : Josée Hansen à : Mike Koedinger (03.11, 12h49)

« L'évolution du paysage médiatique est cyclique, il y a toujours des périodes fastes – comme les années 1990 pour le paysage audiovisuel – et des périodes maigres — comme celle que vit actuellement toute la presse. Quelle que soit la technologie de diffusion, le web, le satellite, le papier, ce qui importe, c'est le contenu. Depuis La Clef du cabinet des princes de l'Europe au début du 18e siècle, puis avec la CLR/RTL à partir du début du 20e siècle, le Luxembourg a toujours été une niche pour les éditeurs qui voulaient contourner les censures ou monopoles nationaux. La globalisation et la libéralisation ont fait tomber ces avantages et je suis persuadée que le siège de RTL Group ne sera plus éternellement au Luxembourg — les 10 millions d'euros que le gouvernement est prêt à investir pour le service public télévisuel n'y changeront rien.

D'ici 2030, ils risquent d'être partis, mais le pays n'aura pas moins besoin de médias locaux. La presse luxembourgeoise a ceci de particulier : elle est à la fois très locale et nationale, elle doit couvrir les faits divers des villages reculés de l'Œsling en même temps que les évolutions législatives permettant à la place financière de s'adapter à la concurrence internationale, faute de quoi son auditoire devient trop petit. Mais, malgré un flux incessant d'informations sur tous les canaux de communication en ligne, le public, les citoyens sont demandeurs de médias fiables et sérieux, qui les aident à s'orienter et à comprendre le monde. Peut-être que ces médias seront des pure players, comme Reporter.lu, peut-être que ce seront des journaux papier vendus très cher (comme le pense Éric Fottorino avec son projet éditorial Le 1) ou des gratuits ayant réussi à mettre en place des réseaux de distribution hyper performants. L'année 2020 posera les jalons de ce paysage qui nous attend d'ici 10 ans. Ce qui est certain, c'est que la presse ne va pas disparaître, c'est un bien trop précieux. On assiste à une période d'adaptation technologique et à une purge commerciale.

Jean-Claude Juncker a introduit la Mammerent pour sa mère.

Josée Hansen, ancienne rédactrice en chef, d'Lëtzebuurger Land

De : Mike Koedinger à : Josée Hansen (16.11, 19h26)

Pouvons-nous revenir à la politique pour clôturer cet échange ? Finalement, après 24 années passées au Land, vous n'avez connu que deux Premiers ministres en fonction. Jean-Claude Juncker (CSV) est devenu Premier ministre en janvier 1995 lorsque Jacques Santer (CSV) est parti à Bruxelles présider la Commission européenne. Xavier Bettel est entré en fonction en 2013. Ils ont comme point commun d'être arrivés tous les deux très jeunes au pouvoir. En quoi, sont-ils semblables ? En quoi, sont-ils différents ?

De : Josée Hansen à : Mike Koedinger (17.11, 14h32)

« Tous les deux sont juristes de formation et tous les deux arrivaient au pouvoir à la quarantaine et se voyaient en 'modernisateurs' du pays, voulant surtout se démarquer de leurs prédécesseurs (Jacques Santer et Jean-Claude Juncker, respectivement) par leur style plus franc et leurs priorités politiques. Après, ce sont deux hommes foncièrement différents de par leur idéologie et leur tempérament : Juncker visait toujours une carrière européenne, alors que Bettel aurait adoré rester maire de la capitale ; Juncker était un grand lecteur de journaux et dévorait Rilke, alors que Bettel est 100% réseaux sociaux.

Côté innovations sociétales, Jean-Claude Juncker a introduit la Mammerent pour sa mère, alors que Xavier Bettel s'est marié avec son compagnon Gauthier Destenay quelques mois après l'adoption du mariage pour tous au Parlement. Juncker était un jésuite qui adorait la rhétorique, alors que Bettel parle une langue sentimentale, simple. Mais il ne faut pas se leurrer : tous les deux défendent la place financière, RTL Group et la fonction publique. »

Cet article a été rédigé pour l'édition magazine de Paperjam datée de décembre qui est parue le 25 novembre 2020.

GOVERNMENT TOLD TO CLEAN UP SOVEREIGN INVESTING



Protesters outside the Cercle Cité on 3 December while lawmakers discussed sovereign investing (Photo: Greenpeace)

Lawmakers have demanded the government review the legal framework and investment strategies of its sovereign funds to make them more sustainable and environmentally friendly.

Activists have long demanded that the country's pension fund [divest from carbon](#)¹² companies like Shell and Exxon Mobil but also stop funding nuclear power, for example through shares in EDF, which operates plants across France, including nearby Cattenom.

"It is a blatant contradiction," said MP Marc Baum (déi Lénk) of the pension fund's investments and the government's climate goals and anti-nuclear stance. Baum had requested the topic to be discussed in a plenary session in parliament.

During his speech on 3 December, Baum cited other problematic investments. The so-called Fonds de Compensation (FDC) invests in palm oil company Wilmar. Amnesty International in 2016 reported child and forced labour at Wilmar plantations and the company's subsidiaries and suppliers.

Other investments include mining companies Newmont (criticised for excessive use of force during protests in Peru), Glencore (which displaced indigenous people for a mine in the Philippines) and Rio Tinto (among many scandals accused of poisoning rivers in Papua New Guinea) as well as defence firm Rheinmetall (accused of supplying weapons to Saudi Arabia in the Yemen conflict through a subsidiary).

None of these businesses appear on an exclusion list adopted by the FDC as part of responsible investment principles introduced in 2010.

Future fund

The motion passed by lawmakers on Thursday calls on the government to analyse how environmental, social and governance (ESG) criteria could be implemented more consistently in the fund's investment strategy.

The FDC has argued that its current legal framework does not allow it to exclude entire branches of industry, such as fossil fuel companies. This, too, should be investigated, the motion said.

¹² <https://delano.lu/d/detail/news/pension-fund-strategy-unsatisfactory-lacks-transparency/211724>

The review will also include a second sovereign fund, the Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), also known as the future fund. Created in 2014, it aims to stockpile savings to be used for projects benefitting future generations once it reaches a portfolio of €1bn. It currently holds around €380m in assets.

Unlike the pension fund, the FSIL invests indirectly, placing money in exchange-traded or mutual funds. Because it cannot control individual placements within these funds, the FSIL profits from around two dozen companies blacklisted by the pension fund, including defence contractors Lockheed Martin and Raytheon, both Saudi arms suppliers linked to the war in Yemen.

Finance minister Pierre Gramegna (DP) during the debate said around 0.6% of investments--equivalent to around €2.5m--were problematic. The fund should be 100% responsible within the coming year, he said, after it previously began shifting assets into socially responsible indices.

The government could also soon move the fund into more active management, Gramegna said, explaining that a critical mass of assets was required to warrant this shift in investment strategy.

Climate risks

Greenpeace late on Thursday in a statement welcomed the motion. "Parliament has sent a strong signal to the government today," said climate and finance campaigner Martina Holbach. "The majority of parliament has recognised that there is no reason to continue investing public money into companies that destroy the environment and disregard human rights."

The environmental organization last year had taken social security minister Romain Schneider (LSAP) to court over failing to answer questions over the finance risks associated with the pension fund's carbon assets. A [study by insurer AXA](#)¹³ estimates that annual returns of oil and gas companies are expected to fall by 40% over the next decade.

Judges said Schneider couldn't be expected to possess the information Greenpeace demanded to see. The FDC in response pledged a climate risk assessment, which is due to be presented to lawmakers on 10 December, Schneider said during the plenary session.

The motion voted on Thursday was supported by the DP, LSAP, déi Gréng and Pirate Parties (33 votes). The ADR voted against the proposals while déi Lénk and the CSV abstained over a final clause in the document asking the government to increase its contributions to the FSIL.

The government spends €50m on the fund annually. The opposition parties argued that funds the government has at its disposal should be invested directly in housing or climate measures rather than being added to the fund.

Baum during the debate submitted a proposal to reform the law regulating the pension fund. It calls on the creation of an ethics committee to oversee the fund as well as a legal basis for the exclusion list and adding the possibility to exclude entire sectors, such as fossil fuels, tobacco or nuclear energy.

Already in 2016, MPs had agreed that the legal framework should be reviewed, Baum said. With nothing having happened since, he urged his fellow lawmakers to consider the party's proposal to move forward.

¹³ <https://www.axa-im.lu/documents/23818/221263/AXA+IM+-+Responsible+Investment+-+Strategic+Asset+Allocation+for+1.5+C+World+Proposed+Framework+-+EN+-+June+2020.pdf/882fda06-71a3-b08a-38dd-711c76d0cb24?t=1599661208324>

ONG AU LUXEMBOURG

Pour plus de respect des droits humains par les entreprises



Le travail des enfants est une des pratiques qu'appellent à combattre les ONG. (Photo: Shutterstock)

L'Initiative pour un devoir de vigilance au Luxembourg interpelle le gouvernement sur sa volonté politique d'agir en matière de respect des droits fondamentaux par les entreprises établies au Grand-Duché.

Faut-il une loi nationale obligeant les entreprises ayant leur siège au Luxembourg à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les violations des droits humains ?

Pour les ONG, la réponse est oui. Sans hésitation. Mais pour que cette volonté devienne « un mandat clair » pour Jean Asselborn, elles en appellent à l'opinion publique. Et selon les résultats d'une enquête en ligne menée par TNS Ilres du 9 au 16 octobre auprès de 505 résidents, celle-ci est majoritairement en faveur d'une telle loi – 92% des sondés, pour être exact. Ils sont 93% à être en faveur de mesures pour empêcher des dommages environnementaux ayant un impact négatif sur les droits humains et 86% à estimer que le Grand-Duché serait plus crédible avec une telle loi dans son arsenal législatif au moment où le pays est candidat à un siège au Conseil des droits de l'Homme de l'Onu.

Que fait le Luxembourg, concrètement, sur le sujet ?

Soupçon de passivité

Il soutient une proposition de réglementation à l'échelle européenne que prépare actuellement la Commission et que le commissaire à la justice, Didier Reynders, doit présenter au début de l'année.

Insuffisant pour les ONG concernées qui dénoncent une passivité justifiée par cette action au niveau européen. Pour elles, il ne faut pas opposer législation européenne et législation nationale. « Les deux doivent être complémentaires. » Cette priorité donnée à l'Europe leur apparaît comme le signe concret d'une absence de volonté politique sur le sujet.

Et de mettre en avant, en parallèle, les initiatives prises par la Finlande et l'Allemagne pour souligner ce manque.

En Finlande – pays également candidat à un siège au Conseil des droits de l'Homme de l'Onu –, une telle législation est prévue par l'accord de coalition et une consultation publique a été lancée. En Allemagne, un consensus politique a été trouvé sur le sujet. Et une étude publique également lancée.

Au Grand-Duché, il faut se « contenter » d'une action de soutien symbolique de différents députés, le 11 novembre dernier, alors que Jean Asselborn, le ministre des Affaires étrangères et européennes, prononçait la déclaration sur la politique étrangère et européenne du gouvernement à la Chambre des députés.

Le 1^{er} janvier entrera en vigueur le Règlement européen sur les minerais de conflit. Un texte devant permettre de mieux contrôler la chaîne d'approvisionnement de quatre minerais (l'or, l'étain, le tungstène et le tantale) provenant tous de zones touchées par des conflits armés et connus pour être des enjeux financiers entre groupes armés et occasionner de nombreux cas de violations de droits humains.

Pour 87% des sondés, le gouvernement devrait publier régulièrement la liste des entreprises luxembourgeoises qui seront soumises à ce règlement. Et 85% souhaitent une compétence des tribunaux du pays en matière de responsabilité.

Socfin et Ferrero en ligne de mire

Le Luxembourg abrite-t-il des entreprises dont l'action est condamnable ? On trouve, dans le collimateur de l'initiative, Socfin (société du groupe Bolloré, côté au Luxembourg) et Ferrero. La première, pour ses menaces envers les défenseurs des droits de l'Homme, et la seconde, pour ses fournisseurs de noisettes en Turquie qui exploiteraient des enfants et des réfugiés.

L'Initiative pour un devoir de vigilance au Luxembourg a été lancée en mars. Elle regroupe Action Solidarité Tiers Monde, Caritas Luxembourg, le Cercle de coopération des ONG, le Comité pour une paix juste au Proche-Orient, la commission luxembourgeoise paix et justice, Etika, Fairtrade Lëtzebuerg, Frères des Hommes Luxembourg, Greenpeace Luxembourg, l'OGBL, l'ONG OGBL Solidarité syndicale, Partage.lu – Bridderlech Deelen et SOS Faim Luxembourg.

LA CCDH A 20 ANS

Une défense des droits de l'Homme sans concession



Le respect des droits des personnes qui résident dans des maisons de repos en cette période de crise sanitaire fait, entre autres, l'objet de toute l'attention de la CCDH. (Photo: Shutterstock)

Profitant de la Journée internationale des droits de l'Homme de ce 10 décembre, la Commission consultative des droits de l'Homme a dressé un état des lieux de son action menée au Luxembourg depuis 20 ans. Très peu de sujets de société échappent à son attention.

Quand on évoque les droits de l'Homme, on pense presque de suite aux civils victimes de conflits armés, souvent à l'autre bout du monde, aux restrictions de liberté dans des pays où la démocratie n'est qu'une illusion... On a évidemment en tête ces migrants qui ont tout quitté chez eux pour tenter de trouver un avenir meilleur ailleurs. On songe aussi au travail imposé à des enfants, à l'indépendance de la justice malmenée dans des États de l'Union européenne, aux membres de la communauté LGBTI traqués, malmenés, parfois torturés et tués pour leur différence...

Et au Luxembourg ? « Jamais il n'a été autant question des droits humains dans notre pays », souligne Gilbert Pregno, président de la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH). « Cela pourrait être l'expression d'une régression, les droits étant moins respectés. Mais on peut aussi y voir le résultat d'une plus grande sensibilité à ces questions, aux enjeux. Ce qui est le fruit du travail des ONG, mais aussi des citoyens. »

Un chien de garde qui sait montrer les dents

C'est sans aucun doute aussi le résultat du travail de la CCDH. Née il y a 20 ans sous l'impulsion de Nic Klecker, elle s'est depuis installée dans le paysage institutionnel. Indépendante même si un lien administratif existe avec le ministère d'État, son champ d'action est large. « Notre mission est de conseiller le gouvernement et, par ricochet, aussi notre parlement, pour toutes questions de portée générale qui concernent les droits de l'Homme sur le territoire du Luxembourg. En nous adressant directement à l'opinion publique, via les médias, nous rendons aussi publics nos avis et recommandations. C'est par ce biais que la CCDH réalise un autre objectif, qui est de promouvoir les droits humains dans notre pays », explique encore Gilbert Pregno.

Deux évidences se dégagent. Tout d'abord, les avis rendus – que la CCDH ait été saisie d'un dossier, ou l'ait fait de sa propre initiative – sont de plus en plus nombreux. En 20 ans, 115 ont été publiés. Trois

seulement entre 2000 et 2003, mais 13 pour la seule année 2020. C'est là le résultat d'une « professionnalisation » de la CCDH, qui, composée de 21 membres bénévoles, peut s'appuyer sur un secrétariat de spécialistes en droits humains et de juristes. Ce qui, ensuite, seconde évidence, fait que les avis rendus sont de plus en plus incisifs et argumentés. Celui émis tout récemment sur le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes en témoigne. « Ce plan ne constitue qu'un assemblage d'idées et d'actions déjà en place ou reconduites. On y cherche en vain une véritable stratégie, de même qu'une analyse sur les causes des inégalités structurelles fondées sur le genre, surtout dans les domaines de la violence, du travail et de l'emploi », peut-on y lire dans une analyse sans concession de deux pages.

Chien de garde des droits humains, la CCDH sait aussi montrer les dents quand il le faut. Et grogner de mécontentement.

Tant que nous nous inquiétons, nous gardons de l'espoir.

Gilbert Pregno, président, CCDH

Évidemment, les thèmes traités par la CCDH sont variés : protection des données, questions en lien avec la sécurité intérieure, expulsion des étrangers en situation irrégulière... D'autres sont d'une actualité brûlante. La CCDH prépare ainsi son troisième rapport sur la traite des êtres humains. La question du respect des droits de l'Homme au sein des entreprises continue à susciter une grande vigilance, tout comme la protection de la jeunesse ou l'égalité des genres. Le respect des personnes en situation de handicap occupe, de même, la commission en permanence, tout comme les questions liées à l'immigration, l'accueil des réfugiés. Un document sur la bioéthique est en cours de préparation.

Et la crise sanitaire ? La CCDH y est aussi attentive¹⁴. Le débat autour des hospitalisations forcées avait ainsi suscité ses critiques¹⁵. Mais, surtout, « nous nous sommes rendu compte que ce sont les personnes qui ont déjà été discriminées qui ont dû porter le plus lourd fardeau », développe Gilbert Pregno. Interpellé, notamment, par les droits de ceux et celles qui résident dans des maisons de repos « avec parfois des situations tout à faire révoltantes ». Mais il y a aussi « les personnes isolées ou qui vivent dans la précarité, les familles monoparentales, les victimes de violence domestique... »

Les sujets d'inquiétude ne manquent donc pas. « Mais tant que nous nous inquiétons, nous gardons de l'espoir. Même si les droits humains peuvent être considérés comme une sorte d'utopie ou folie, il faut imaginer qu'ils sont raisonnables. Ils représentent un certain nombre de valeurs, dont la pierre angulaire est celle de la dignité qui est rattachée à tout être, une valeur non négociable », conclut Gilbert Pregno.

¹⁴ <https://paperjam.lu/article/gouvernement-epingle-sur-certa>

¹⁵ <https://paperjam.lu/article/mesures-loi-covid-doivent-etre>

MAKING THE CASE FOR HUMAN RIGHTS DUE DILIGENCE



Başak Bağlayan from the University of Luxembourg is examining the feasibility of introducing human rights due diligence laws (Photo: Romain Gamba)

As the government mulls obligations for companies to protect human rights along their supply chains, Başak Bağlayan from the University of Luxembourg weighs the costs and benefits of due diligence laws for the country.

The issue was put in the spotlight in 2018, when an Israeli [spyware firm](#)¹⁶ with a seat in Luxembourg was linked to the killing of Saudi Arabian journalist Jamal Khashoggi. The grand duchy never investigated the allegations.

But work by the government on due diligence practices had already started. Bağlayan is part of a working group that developed a national action plan on human rights due diligence. She now has been tasked with a survey to examine the option of introducing mandatory obligations.

“I’ve been given eight objectives to research,” she said. These range from analysing reporting requirements in existing laws and what other countries are doing to liability and sanctions regimes and estimating the resources needed to implement such laws.

“The Union des entreprises luxembourgeoises is helping me reach companies,” the researcher said, as she is also trying to measure the compliance impact on small- and medium-sized enterprises as well as larger businesses.

“Businesses want a level playing field and they want legal certainty,” said Bağlayan. “We’ve seen businesses come out in favour of legislation, because of pressure from investors but also consumer pressure.”

Action plan

“We’re seeing different levels of business and human rights progress in Europe,” said Bağlayan. The UK in 2015 passed the Modern Slavery Act, France in 2017 adopted the landmark Duty of Vigilance law and the Netherlands followed in 2019 with child labour due diligence laws.

And although Switzerland in a November referendum voted down a Responsible Business Initiative, it is set to introduce due diligence reporting obligations on child labour and mining conflicts for public interest corporations.

All UN countries subscribe to the organisation’s 2011 guiding principles, Bağlayan explained. These say that “states must protect against human rights abuse within their territory and/or jurisdiction by third parties, including business enterprises.”

¹⁶ <https://delano.lu/d/detail/news/lux-review-due-diligence-over-spyware-firm-human-rights-questions/203646>

As a result, “around 50 countries have adopted a national action plan or are in the process of doing so,” said Bağlayan. Luxembourg is one of them, but the action plan is based on a voluntary approach, awareness raising and capacity building.

Measures include offering training, more thorough checks of companies taking part in public calls for tender as well as establishing pilot projects in companies where the state is a majority shareholder. “There are some good action points,” Bağlayan said, “but it’s not a legal instrument.”

EU approach

Activists have been pressuring the government to introduce due diligence laws, finding [92% public support](#)¹⁷ for such a measure in an October 2020 survey. Bağlayan’s feasibility study is part of the national action plan, but the government has been open about favouring an EU-wide solution.

“I don’t see domestic legislation and European-level harmonisation as incompatible,” said Bağlayan. “On the contrary, they can be mutually reinforcing.”

The European Commission has launched a consultation with member countries and stakeholders with a view to presenting a possible directive next year. “Directives set the standards member countries must achieve, but not how they should do this,” Bağlayan said.

A national law could anticipate the transposition of a directive. “And it can always go further,” Bağlayan said. For example, Luxembourg is in the process of transposing an EU directive on whistleblower protections into national law and in doing so is going beyond the EU minimum standards.

“There are also treaty negotiations happening at UN level,” Bağlayan said, “although that is very likely to take years and years.”

Luxembourg is vying for a temporary [seat on the UN Human Rights Council](#)¹⁸ for 2022 to 2024. “It could be an opportunity for Luxembourg to push this agenda forward at UN level,” Bağlayan said. “But it is also responsibility for it to address these issues.”

¹⁷ <https://delano.lu/d/detail/news/public-support-human-rights-due-diligence-laws/212688>

¹⁸ <https://delano.lu/d/detail/news/countdown-2021-luxs-bid-un-human-rights-council/211957>

FOUR PRIORITIES FOR LUX HUMAN RIGHTS COUNCIL BID



Photo: Delano

Luxembourg on 10 December formally launched its campaign to be elected to the UN's Human Rights Council, where three seats will become available during 2022-2024 in the Western Europe group.

The council's 47 member countries are divided into five categories, with seven seats reserved for Western Europe & Other countries which, for example, also include Australia, New Zealand and North America.

"Promoting and defending human rights is a priority for our government at national level and in our foreign policy," said foreign minister Jean Asselborn (LSAP) at the launch. "Luxembourg wants to take responsibility in a multilateral context."

There are currently three countries--Finland, Italy and the grand duchy--running for the three seats becoming vacant.

"We have proven our commitment to human rights," Asselborn said, citing the rule of law, sustainable development, gender equality and children's rights as four priorities for Luxembourg's council candidacy.

Multilateralism

Asselborn spoke a day after Luxembourg endorsed the Hague Commitment to Increase the Safety of Journalists at the 2020 World Press Freedom Conference. The foreign minister said Luxembourg was working with Reporters Without Borders to offer asylum to persecuted reporters but added he could reveal no further details on this programme for the safety of the participants.

"Human rights defenders are being persecuted, arrested, tortured and killed" in increasingly systematic fashion, Asselborn said. "In many places in the world--and unfortunately also in some European countries--the rule of law is being challenged."

The foreign minister acknowledged that the council also includes countries widely criticised for human rights abuses, such as China, Eritrea, the Philippines, Saudi Arabia or Qatar. "That's the UN," he said, explaining that countries only vote for the seats within their regions.

But Asselborn also advocated for multilateralism. "If you have no contact, then it's difficult to change anything," he said.

Luxembourg launched its campaign on Human Rights Day, which also marked the end of Orange Week this year, a campaign to raise awareness against gender-based violence.

Asselborn said that the pandemic had shown how fragile women's rights achievements are and that the health crisis risked setting society back. UN Women has estimated that 25 years of gender equality could be wiped out as a result of the crisis with women forced back into outdated roles.

Business and human rights

While not a campaign target, Asselborn also addressed human rights obligations for businesses. Activists are pushing the government to take action, saying the country's candidacy for the UN Human Rights Council lacked credibility if it did not make companies in the country ensure human rights protections along their supply chains.

"The coalition programme is clear. We're pushing in Brussels for EU legislation," Asselborn said. At the same time, the University of Luxembourg is analysing the option of introducing national legislation, he said.

Without a harmonisation of rules across the EU, companies would simply leave Luxembourg for a less-regulated country, he said.

Earlier in the year, online travel agency eDreams moved its headquarter from Luxembourg to Spain. The company had been cited in a UN report over human rights concerns for its activities in the Palestinian occupied territories. Asselborn sent a letter to the company demanding an explanation. EDreams cited [cost cutting](#)¹⁹ for its move to Spain.

Asselborn also said he was "extremely shocked" by the allegations against [Mindgeek](#)²⁰ of featuring rape and child sexual abuse videos as well as racist content on its Pornhub platform.

Mindgeek has offices in Boulevard Royal in Luxembourg City, but operated mainly from its headquarters in Canada. "If this link with Luxembourg is established, then there is a responsibility" to investigate, Asselborn said.

¹⁹ <https://delano.lu/d/detail/news/edreams-shifting-hq-lux-spain-cut-costs/210001>

²⁰ <https://delano.lu/d/detail/news/lux-hqd-pornsite-accused-profiting-sex-trafficking/209744>

La banque et l'immobilier, cibles du blanchiment

LUXEMBOURG - Le ministère de la Justice a publié, ce lundi, un rapport indiquant comment le Grand-Duché allait tenter de mieux combattre le blanchiment de capitaux.



L'immobilier et la construction sont tenus à l'œil de près par la justice au niveau d'éventuelles opérations de blanchiment de capitaux au Luxembourg. (photo: AFP/Norberto Duarte)

Centre financier international, le Luxembourg a évalué, au cours de l'année 2020, les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Un nouveau rapport a été publié par le ministère de la Justice, ce lundi 14 décembre 2020, et il rappelle d'emblée, l'importance de la place financière, plus grand secteur économique du pays avec 50 900 employés, représentant 23% du PIB.

Principale menace pour le Luxembourg : le blanchiment des produits du crime étranger. Selon le rapport publié ce lundi, la plupart de ces infractions et produits étrangers proviendraient d'infractions liées à la fraude et aux faux, aux délits fiscaux, à la corruption et au trafic de drogue. Au Luxembourg, selon ce rapport, la banque privée est particulièrement exposée aux risques de blanchiment de capitaux. Pour les raisons suivantes : exposition importante à la clientèle internationale, forte concentration de clients fortunés et complexité de certains produits. Délits fiscaux, corruption, pots-de vin et fraude font partie des infractions que l'on retrouve fréquemment au Luxembourg.

L'immobilier et la construction ne sont pas en reste

C'est le cas au niveau mondial et c'est la même chose au Luxembourg, des métiers sont plus exposés que d'autres par rapport au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Le rapport du ministère de la Justice dévoile que les professions juridiques, les experts-comptables, les professionnels de l'audit, les comptables et les conseillers fiscaux sont à l'origine de risques importants de part leur statut juridique, leur accès aux services financiers et leur rôle d'intermédiaire.

Secteur à haut risque au Luxembourg et dans le monde entier, l'immobilier et la construction représente 6 500 entreprises et plus de 50 000 employés au Grand-Duché. En 2019, nous apprend ce rapport du ministère de la Justice, la valeur de la production combinée a dépassé 14 milliards d'euros au pays. Ces transactions monétaires importantes offrent ainsi la possibilité de dissimuler la véritable source des fonds, soit directement par l'intermédiaire de personnes physiques. Le grand nombre de clients également pourrait offrir un certain niveau d'anonymat aux criminels. L'intégralité du rapport est à consulter [ici](#)²¹.

(fl/L'essentiel)

Comment améliorer cette situation à l'avenir au Luxembourg ?

Le rapport propose plusieurs pistes telles que l'amélioration des poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Deux sections de criminalité économique et financière largement autonomes pourraient ainsi être créées au sein des parquets de Luxembourg et de Diekirch pour traiter ces crimes, et augmenter le niveau du personnel et d'expertise.

Améliorer les capacités d'enquête, harmoniser la surveillance et mieux contrôler à l'entrée sur le marché sont également des pistes qui sont avancées.

²¹ <https://mj.gouvernement.lu/dam-assets/dossiers/blanchiment/ENR-2020-resume-en-francais.pdf>

DOUBLE DIRECTIVE SUR LE NUMÉRIQUE

L'Europe veut reprendre la main sur les Gafa



Le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, et la vice-présidente en charge de la Concurrence, Margrethe Vestager, ont présenté un nouveau cadre pour mieux lutter contre les dérives des géants du net. (Photo: Shutterstock)

Sanction après sanction, polémique sur les données après polémique sur les données, menace après menace, l'Union européenne a décidé d'enclencher la vitesse supérieure et propose deux directives pour tenter de remédier aux problèmes posés par Google, Amazon, Facebook et autre Apple.

Ils avaient prévenu. À la mi-décembre, l'Europe aura sur la table – ou sous le sapin de Noël, selon que l'on croit encore au père Noël ou non – de nouvelles propositions pour réformer l'espace numérique, des moteurs de recherche aux réseaux sociaux, en passant par les sites d'e-commerce ou les vendeurs de technologies.

Sans jamais les nommer, les deux commissaires, Margrethe Vestager et Thierry Breton, visent clairement les Gafa, sous le feu de nombreuses enquêtes de part et d'autre de l'Atlantique, de nombreuses critiques et de nombreuses dérives depuis quelques années.

Nouvelles obligations harmonisées pour les services numériques

« De nombreuses plateformes en ligne jouent désormais un rôle central dans la vie de nos concitoyens et de nos entreprises, et même dans notre société et notre démocratie au sens large », a commenté le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton. « Les propositions présentées aujourd'hui visent à organiser notre espace numérique pour les prochaines décennies. En nous appuyant sur des règles harmonisées, des obligations *ex ante*, une meilleure surveillance, un contrôle d'application rapide et des sanctions dissuasives, nous ferons en sorte que tous les prestataires de services numériques en Europe et leurs utilisateurs bénéficient de la sécurité, de la confiance, de l'innovation et de perspectives commerciales. »

La législation sur les services numériques²² – le mot qui compte est « services » – introduira dans l'UE une série de nouvelles obligations harmonisées pour les services numériques, qui seront soigneusement modulées en fonction de la taille et de l'impact de ces services, comme :

- des règles en vue de la suppression de biens, services ou contenus illicites en ligne ;
- des garanties pour les utilisateurs dont un contenu a été supprimé par erreur par une plateforme ;
- de nouvelles obligations, pour les très grandes plateformes, de prendre des mesures fondées sur les risques, afin d'empêcher une utilisation abusive de leurs systèmes ;
- des mesures de transparence de vaste portée, notamment en ce qui concerne la publicité en ligne et les algorithmes utilisés pour recommander des contenus aux utilisateurs ;
- de nouvelles compétences pour examiner le fonctionnement des plateformes, notamment en facilitant l'accès des chercheurs aux données des plateformes-clés ;
- de nouvelles règles sur la traçabilité des utilisateurs professionnels sur les places de marché en ligne, pour retrouver plus facilement les vendeurs de biens ou services illégaux ;
- un processus innovant de coopération entre les pouvoirs publics, afin de garantir un contrôle d'application effectif de la législation dans l'ensemble du marché unique. Ainsi, dit le communiqué, les plateformes qui touchent plus de 10% de la population de l'UE (45 millions d'utilisateurs) sont considérées comme étant de nature systémique et seront soumises non seulement à des obligations spécifiques de contrôle de leurs propres risques, mais aussi à une nouvelle structure de surveillance, d'un côté, un comité des coordinateurs nationaux pour les services numériques et, de l'autre, des pouvoirs spéciaux à la Commission en ce qui concerne la surveillance des très grandes plateformes, y compris la possibilité de les sanctionner directement.

La législation sur les marchés numériques²³ s'appliquera uniquement aux services de plateforme essentiels les plus exposés aux pratiques déloyales, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux ou les services d'intermédiation en ligne, devenus dans les faits des « contrôleurs d'accès », une situation que la Commission européenne sera en charge d'établir après enquête de marché.

Interdiction de certaines pratiques déloyales

Certains critères sont déjà établis: le contrôleur d'accès est celui qui a « un chiffre d'affaires annuel dans l'Espace économique européen (EEE) d'au moins 6,5 milliards d'euros au cours des trois derniers exercices, ou si sa capitalisation boursière moyenne ou sa juste valeur marchande équivalente s'est élevée à au moins 65 milliards d'euros au cours du dernier exercice, et qu'il fournit un service de plateforme essentiel dans au moins trois États membres » ET « exploite un service de plateforme essentiel comptant plus de 45 millions d'utilisateurs finaux actifs chaque mois établis ou situés dans l'UE et une moyenne de plus de 10.000 entreprises utilisatrices actives établies dans l'UE au cours du dernier exercice » ET est durable, en ce sens que s'il a cette position depuis au moins trois ans, il ne va pas disparaître du jour au lendemain?

La Commission européenne interdira certaines pratiques manifestement déloyales, comme le fait d'empêcher les utilisateurs de désinstaller des logiciels ou applications préinstallés; imposera aux contrôleurs d'accès de mettre en place de manière proactive certaines mesures, telles que des mesures ciblées permettant aux logiciels de fournisseurs tiers de fonctionner et d'interagir correctement avec leurs propres services; imposera des sanctions en cas de non-respect des dispositions, notamment des amendes pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires mondial du contrôleur d'accès, afin de garantir l'effet utile des nouvelles règles.

En cas de récidive, ces sanctions pourront comprendre l'obligation de prendre des mesures structurelles, pouvant aller jusqu'à la cession de certaines activités si aucune mesure de même efficacité n'est disponible pour garantir la mise en conformité.

²² https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act-ensuring-safe-and-accountable-online-environment_en

²³ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-markets-act-ensuring-fair-and-open-digital-markets_en

COUR DE JUSTICE

Dieselgate : le dispositif est bien illégal



Le logiciel détectait les périodes de test et adaptait alors les émissions de gaz du moteur. (Photo: Shutterstock)

La Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg a rendu, ce jeudi, un important arrêt dans le cadre du « dieselgate ». Et confirme que le dispositif visant à améliorer les performances des émissions de gaz des voitures lors des tests est illégal.

Le dieselgate ? En plein Salon de l'auto de Francfort, en septembre 2015, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) divulguait les résultats d'une enquête initialement menée par l'International Council on Clean Transportation. Et c'est une véritable bombe ! Il apparaît que des fabricants de voitures – dont Volkswagen – avaient équipé celles-ci d'un logiciel capable de détecter la phase de test d'homologation de la voiture et de diminuer à ce moment les rejets de gaz, dont les oxydes d'azote. L'antipollution se désamorçait ensuite, donnant plus de puissance à la voiture, mais multipliant les rejets parfois jusqu'à 23 fois par rapport au moment du passage en laboratoire.

Le scandale est mondial et est le plus grand connu par l'industrie automobile. Les plaintes se multiplient²⁴. Notamment en France, à l'encontre de Volkswagen²⁵, mais aussi de PSA ou de Fiat. Le Parquet de Paris a alors diligenté une enquête, qui a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire. L'infraction « alléguée consisterait à avoir trompé les acquéreurs de véhicules équipés de moteur diesel sur les qualités substantielles de ceux-ci et sur les contrôles effectués avant leur mise sur le marché ».

D'une grande prudence, le juge national français a décidé de saisir la Cour de justice européenne en vue d'obtenir des clarifications, notamment quant à la définition et à la portée des concepts de « système de contrôle des émissions » et de « dispositif d'invalidation ».

Quatre conclusions majeures

Ce jeudi, la Cour a rendu un long arrêt. Alors que l'avocate générale avait rendu ses conclusions en avril, les juges ont pris le temps de bien motiver leurs conclusions, dans le cadre d'une affaire techniquement complexe à différents points de vue. Quatre points du développement juridique sont à retenir :

²⁴ <https://paperjam.lu/article/news- quatre-plaintes-dans-laffaire-du-dieselgate>

²⁵ <https://paperjam.lu/article/dieselgate-volkswagen-peut-ctr>

- Que la Cour confirme « qu'un logiciel, tel que celui en cause, intégré dans le calculateur de contrôle moteur, constitue un élément de conception ». Ce logiciel était celui à même de détecter les phases de test et commandait l'ouverture/fermeture d'une vanne RGE, qui permettait de respecter les plafonds d'émission.

- Les juges estiment aussi que cette vanne RGE relève de la notion de « système de contrôle des émissions ». Il y avait débat sur ce point, car certains estimaient que la vanne agissant en amont, lors de la formation des gaz, elle ne pouvait être vue comme un système de contrôle, obligatoirement situé en aval. La Cour est limpide et s'oppose à cette analyse : « Tant les technologies et la stratégie qui réduisent les émissions en aval, à savoir après leur formation, que celles qui, à l'instar du système RGE, réduisent les émissions en amont, à savoir lors de leur formation, relèvent de la notion de « système de contrôle des émissions ».

- Le logiciel permettait de détecter les phases de test passées par les voitures, dans des conditions qui ne sont jamais celles vécues normalement. La Cour estime clairement que ce dispositif doit être considéré comme un dispositif d'invalidation, « même si l'amélioration de la performance du système de contrôle des émissions peut également être observée, de manière ponctuelle, dans des conditions d'utilisation normales du véhicule ».

- Enfin, les magistrats européens estiment que, si un tel dispositif peut être installé afin de réduire les risques de dommages soudains et exceptionnels au moteur, aucune exception ne peut être tolérée si le but est de réduire les performances du moteur « aux fins de respecter les limites d'émissions fixées ». Et cela, « même si ce dispositif contribue à prévenir le vieillissement ou l'encrassement du moteur ».

Le texte, qui suit parfaitement les conclusions de l'avocate générale, est cinglant.

Les magistrats nationaux vont maintenant pouvoir poursuivre leurs devoirs. Et redonner un fameux coup d'accélérateur au dossier.

MÉDIAS

Le Wort toujours dans la tempête



Plusieurs cadres de différents services ont été invités à partir, ou bien ont démissionné du Wort. Des profils difficiles à remplacer. (Photo: Anthony Dehez/archives)

Deux rédacteurs en chef adjoints viennent de demander à quitter leurs fonctions, et des journalistes abandonnent également le bateau. Le Luxemburger Wort continue à faire les frais d'une restructuration à marche forcée, même si des engagements sont aussi à l'ordre du jour.

L'année 2020 aura été plus que chahutée au sein des équipes du Luxemburger Wort, titre historique dans l'univers des médias luxembourgeois. En tout cas, elles sont toujours soumises aux aléas de la tempête entraînée par le rachat par le groupe belge Mediahuis²⁶, puis une restructuration qui n'a épargné aucun secteur, et qui a été menée à marche forcée²⁷.

Alors que le télétravail n'a pas contribué à étayer la cohésion de groupe ces derniers mois, les rumeurs d'une restructuration avaient déjà incité plusieurs employés à demander leur bon de sortie anticipativement. Ensuite, une septantaine de personnes ont été invitées à quitter l'entreprise dès la fin octobre. Aucun service n'a été épargné, ce qui a évidemment créé des tensions, notamment au niveau des locales.

À la recherche de profils « juniors »

Jeudi, la radio 100,7 confirmait que deux rédacteurs en chef adjoints ont aussi marqué leur désaccord avec la situation. Marc Schlamme a demandé à faire un pas de côté dès le 1^{er} janvier. Claude Feyereisen a pour sa part décidé de quitter le Wort, où il était devenu responsable des locales suite à la démission de Gilles Siebenaler dans la foulée.

Les mêmes informations étaient parvenues auprès de Paperjam. Qui a appris que, par ailleurs, des recrutements étaient aussi en cours au sein du Wort, qui devra, dans certains services, pallier les départs. Des contacts ont déjà été pris avec des candidats potentiels. Des profils « juniors », le plus souvent, et pour une grande majorité de nationalité française.

²⁶ <https://paperjam.lu/article/groupe-luxemburger-wort-vendu->

²⁷ <https://paperjam.lu/article/bras-fer-se-poursuit-chez-st-p>

CE QUE NOUS RÉSERVE 2021 (4/8)

Les acteurs financiers devront prouver leur durabilité



À partir de mars 2021, il sera possible de savoir si un produit financier continue à investir dans les énergies fossiles. (Photo: Shutterstock)

En 2021, les acteurs du secteur financier devront commencer à publier toutes les informations nécessaires concernant la durabilité de leur activité. Un pas important dans le cadre du Green Deal de la Commission.

Les acteurs du secteur financier européen sont habitués depuis la crise de 2008 à devoir consacrer des moyens, principalement humains, à la mise en place de nouvelles réglementations destinées principalement à mieux protéger la clientèle.

En 2021, de nouvelles règles seront d'application, mais en lien cette fois avec le Green Deal européen²⁸ et le souhait des institutions européennes de voir le secteur financier soutenir les investissements dans la transition énergétique. Si l'Europe veut afficher une économie entièrement décarbonée en 2050, l'argent public sera largement insuffisant.

Les attentes se dirigent donc vers les investisseurs. Mais pour qu'ils s'orientent de manière plus convaincante vers des produits durables, il faut des garanties que ceux-ci le sont vraiment. C'est ce que prévoit la « sustainable finance disclosure regulation » (SFDR), une directive qui demande des comptes aux acteurs sur leur action en tant que société et sur leurs produits par rapport aux critères ESG (environnement – social – gouvernance).

Des obligations pour les sociétés...

« Au niveau de l'entité elle-même, l'obligation est triple », explique Marie Niemczyk, responsable des relations assureurs et spécialiste en finance durable chez le gestionnaire de fonds Candriam. Pour le 10 mars 2021, chaque banque, compagnie d'assurances ou gestionnaire de fonds devra décrire les risques que représentent pour lui les normes ESG. Par exemple, une réduction des investissements dans le charbon alors qu'il dispose d'un important portefeuille dans ce secteur.

Pour le mois de juin de l'an prochain, chaque entité devra aussi décrire la manière dont ses propres investissements peuvent impacter la société dans son ensemble par rapport aux critères ESG. Enfin,

²⁸ <https://paperjam.lu/article/pacte-vert-pas-vers-neutralite>

pour mars à nouveau, chaque entité devra expliquer le lien entre sa politique de rémunération et les critères ESG (un bonus moindre pour le comité de direction en cas de progrès insuffisants sur les critères ESG).

... et leurs produits d'investissement

Au niveau des produits financiers eux-mêmes, trois éléments sont pris en compte également. « D'ici le mois de mars 2021, les acteurs devront expliquer sur leur site internet et dans les prospectus des différents produits comment les risques ESG sont pris en compte dans leurs produits, ainsi que l'impact de ceux-ci sur les facteurs ESG », poursuit Marie Niemczyk.

La troisième exigence en termes de produits sera de montrer de quelle manière ils sont alignés avec la taxonomie européenne, une liste d'indicateurs standardisés au niveau des 27 pour définir ce qui pourra entrer dans la catégorie des investissements verts. Mais ce dernier point n'entrera en application qu'en 2022, voire 2023, lorsque le vaste chantier de la taxonomie sera terminé.

« En 2021, nous serons encore dans une phase de transition, admet la spécialiste en investissements durables de Candriam. Jusqu'à un accord sur les indicateurs ESG, chacun pourra utiliser les indicateurs qu'il souhaite. » Ce qui maintient évidemment une marge d'interprétation de ce qu'est un produit ESG²⁹.

Mais, d'ici mars 2021, chaque société financière devra classer ses produits en trois catégories liées à la durabilité.

- Les produits « article 9 » sont des produits financiers qui peuvent être qualifiés de durables. Ils sont conformes à la taxonomie et intègrent des objectifs de durabilité.
- Les produits « article 8 » prennent en compte les principes ESG dans la gestion des investissements, mais ne présentent pas d'objectifs explicites en termes de durabilité.
- Les produits « article 6 », qui ne revendiquent rien par rapport aux critères ESG.

C'est un travail qui prend beaucoup de temps et de ressources.

Marie Niemczyk, responsable des relations assureurs, Candriam

« C'est un travail qui prend beaucoup de temps et de ressources », convient madame Niemczyk. « Chez Candriam, nous prévoyons de faire certifier le classement de nos différents produits parmi ces trois catégories par les autorités de régulation. Mais ce n'est pour l'instant pas une démarche obligatoire. »

À plus long terme, ce classement sera nécessaire pour les distributeurs de produits financiers. « Ils devront en effet interroger leurs clients sur leur appétence à la durabilité comme ils doivent déjà le faire par rapport au risque financier. Selon les réponses, ils choisiront plutôt d'investir pour eux dans telle ou telle catégorie de produits », précise la responsable de Candriam.

Les autres changements attendus en 2021

La directive DAC 6 aurait dû entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2020, mais a été repoussée de six mois³⁰ en raison de la crise sanitaire. Intégrée dans le programme de la Commission visant à renforcer la transparence fiscale dans l'UE afin de lutter contre la fraude fiscale et d'assurer une taxation plus équitable, la nouvelle version de la directive s'attaque désormais au rôle central joué par les intermédiaires dans les pratiques d'évasion et de fraude fiscales internationales.

À partir du 1^{er} janvier, les cabinets d'avocats, comptables ou conseillers fiscaux, mais aussi parfois les contribuables eux-mêmes, devront donc désormais déclarer leurs transactions internationales qui présentent un possible caractère agressif au niveau fiscal.

²⁹ <https://paperjam.lu/article/esg-question-cle-collecte-donn>

³⁰ <https://paperjam.lu/article/delais-dac2-dac6-et-fatca>

“A LOT OF COMPLIANCE WORK COMPANIES NEED TO DO”



CNPD president Tine A. Larsen (Photo: Matic Zorman)

Nearly three years after the introduction of the EU’s General Data Protection Regulation, companies have learned a lot, but challenges remain.

With the EU-US Privacy Shield declared invalid by the European Court of Justice in July and the Brexit transition period ending on 31 December 2020, “there will be a lot of compliance work that companies need to do” in 2021, says Tine A. Larsen, president of Luxembourg’s data protection watchdog, the CNPD.

The Privacy Shield provided a regulatory framework for data transfers between EU countries and the US. Companies who based their data transfers on this mechanism must find ways to ensure adequate levels of data protection. “We cannot do this work for them,” says Larsen. But the CNPD provides support and Larsen says companies have more experience with data protection issues since GDPR.

The prospect of a Joe Biden White House makes Larsen optimistic that a successor to the Privacy Shield could be negotiated. Among the key concerns are the access to data by US intelligence agencies and EU citizens being able to file complaints over privacy violations.

A similar framework might yet have to be put in place with the UK in 2021. Even though the EU has agreements with countries like Switzerland and Japan testifying adequate levels of data protection. For the UK “this hasn’t been validated by the [European] Commission yet,” Larsen says. “The UK adopted GDPR into national law, so the likelihood of an adequacy decision is very high, but it could take at least a year.”

In the meantime, the CNPD has been in contact with “at least half a dozen companies” who moved their headquarters from the UK to Luxembourg to avoid transferring data outside the EU. The CNPD checks that the businesses really have a presence in the grand duchy and that management decisions are taken here. To avoid data protection compliance issues, Larsen says, “it’s not enough to have a letterbox in Luxembourg.”

This article originally appeared in the [2021 Forecast edition](#) of Delano released on 16 December.

WEISWAMPACH

Un recours déposé contre Anatura



60,1% des habitants de Weiswampach n'étaient pas d'accord avec la construction d'un complexe hôtelier autour des deux lacs. (Photo: visit-eislek.lu)

La campagne de crowdfunding de l'initiative citoyenne « Biergerinitiativ Gemeng Wäiswampich » lui a permis de déposer un recours au tribunal administratif pour empêcher le projet de village de vacances autour des deux lacs, anciennement Suneo Park, rebaptisé « Anatura ».

Elle l'avait souhaité³¹, c'est maintenant chose faite : l'initiative citoyenne « Biergerinitiativ Gemeng Wäiswampich » a pu déposer son recours au tribunal administratif pour contester l'autorisation du projet hôtelier « Suneo Park » par le promoteur belge Lamy, rebaptisé « Anatura » depuis³².

Elle a annoncé sur le site Luxembourg Jungle³³, le 24 décembre, l'avoir déposé « dans les temps », grâce à la campagne de crowdfunding lancée en octobre dernier.

60,1% des habitants de Weiswampach avaient voté contre le projet de construction d'un village de vacances autour des deux lacs, pour 50 millions d'euros, lors d'un référendum uniquement consultatif en août 2019. Le conseil communal a tout de même approuvé le projet, tout comme la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg (Déi Gréng).

L'initiative citoyenne « Biergerinitiativ Gemeng Wäiswampich » a donc décidé de saisir le tribunal administratif pour contester cette décision, dénonçant une « violation manifeste du droit européen ». Elle pointe du doigt la mise en danger de plusieurs « animaux rares et protégés » situés à cet endroit, pour lesquels « une étude d'impact sérieuse n'a pas eu lieu ». Elle attend désormais que le tribunal administratif annonce une date.

³¹ <https://paperjam.lu/article/weiswampach-lutte-encore-contr>

³² <https://lamyproperty.com/fr/opportunités-secondes-residences/luxembourg>

³³ <https://luxembourgjungle.jimdofree.com/app/flex/blog/preview/512274032?fbclid=IwAR3T-3CcvfTWo84HTVf7GkeTvmrJwiNsTSoqwIB0i5QRITgb2LEMIxb3x9w>